



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 119022

Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des personnels du centre hospitalier sud-francilien (CHSF) face à la situation de leur établissement au bord de l'asphyxie. Tous les personnels du CHSF dénoncent les mesures d'économie annoncées par l'agence régionale de la santé (ARS) qui impose à l'établissement des efforts drastiques pour réduire son déficit. D'ici à fin 2011, le CHSF devra économiser deux millions d'euros avec pour conséquence des conditions de travail sacrifiées, des suppressions de postes, des fermetures de lits, des privatisations de services et une dégradation des soins des malades. Ils remettent également en cause les modalités du partenariat public-privé (PPP) signé en 2006 pour financer la construction du nouveau bâtiment de 110 000 m² qui regroupera sur un site unique les hôpitaux de Corbeil-Essonnes et d'Evry-Courcouronnes (Essonne). Les craintes qu'ils avaient exprimées en 2006 se confirment malheureusement aujourd'hui. Le partenariat s'avère déficient et tourne au gouffre financier. En effet, celui-ci prévoit qu'en échange de la construction du bâtiment prise en charge par Eiffage, le centre hospitalier verse un loyer annuel avoisinant les 40 millions d'euros pendant trente ans alors qu'un emprunt classique aurait permis d'économiser 550 millions d'euros. À cela, s'ajoutent des surcoûts occasionnés par des défauts de réalisation qui alourdissent gravement la facture laquelle sera une nouvelle fois supportée par tous les personnels du CHSF, les assurés sociaux et les contribuables. Pour mettre fin à ces contraintes financières qui pèsent lourdement sur l'activité hospitalière et mettent en péril le service public, les personnels du CHSF réclament la rupture du partenariat public-privé qui lie le nouvel établissement au groupe Eiffage. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre afin de répondre aux préoccupations des personnels du centre hospitalier du sud-francilien.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119022

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10502

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)